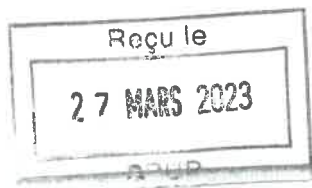


« Vents contraires » N° W624007367

Association pour la sauvegarde
des paysages de la vallée de l'embryenne
7 route de Fruges
62990 Boubers les Hesmond



Monsieur Le Préfet du Pas-de-Calais
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9

Objet : Projet parc éolien les Magnolias BOUBERS LES HESMOND

Monsieur le préfet,

CONSIDERANT que conformément à l'article R181-34 du Code de l'Environnement, l'autorité administrative est tenue de rejeter une demande :

Lorsque l'avis de l'une des autorités ou de l'un des organismes consultés auquel il est fait obligation au préfet de se conformer est défavorable ;

CONSIDERANT que l'avis de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (U.D.A.P), dépendante de la Direction régionale des affaires culturelles, est défavorable (cf annexe 1) ;

Nous vous demandons, en application de cet article, de prononcer le rejet du projet de parc éolien Les Magnolias prévu sur la commune de BOUBERS LES HESMOND

Par ailleurs, dans notre courrier du 4 décembre 2020, nous portions à votre connaissance que notre pétition avait recueilli 70,69 % d'avis défavorables

Lors de l'enquête publique du 3 mars 2023, 81,7 % des contributeurs ont émis un avis défavorable ,

Nous vous remercions vivement de l'intérêt que vous porterez à ce dossier et des mesures que vous voudrez bien mettre en œuvre pour réfuter l'aboutissement de ce projet.

Dans l'attente, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Bernard HANQUEZ : président de l'association :

Co-signataires : SCELERS Christian

Trésorier

Bernard SALOME

secrétaire

Pascal DERAY

Vice-Président et ex-président

Comm de Communes des 7 vallées

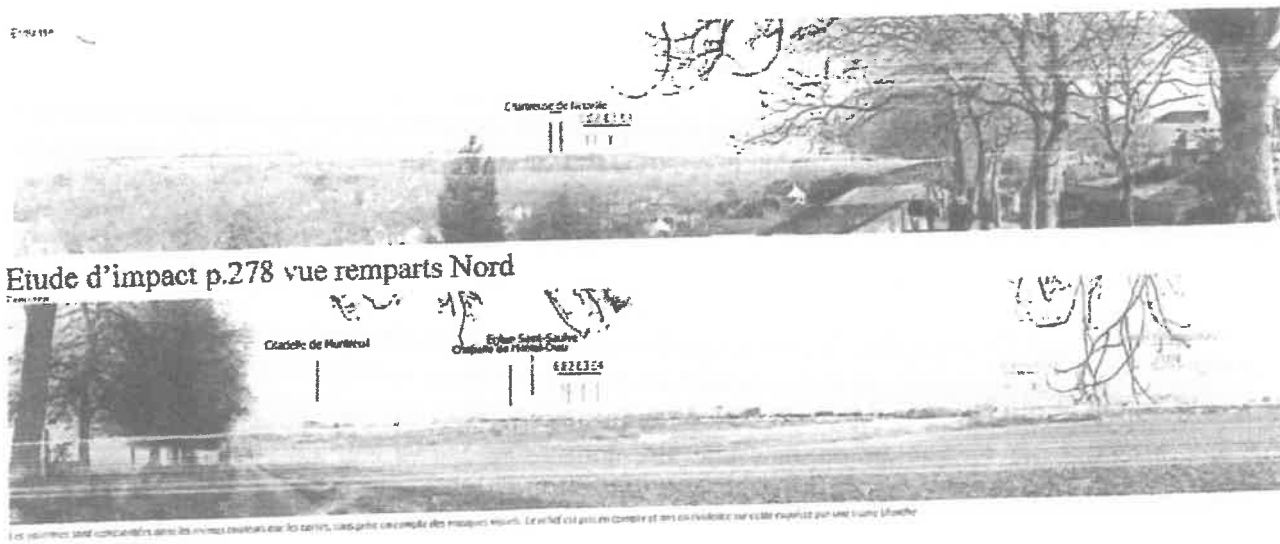
Aire d'étude rapprochée (rayon de 6 à 12km) :

Une zone de parcs éoliens dense est construite dans cette aire. Il s'agit de la zone de Fruges située au nord-Est du projet. Deux de ses parcs éoliens sont dans l'aire rapprochée : l'Épinette au nord et de la Sole de Bellevue au nord-est. De nombreux monuments historiques sont présents.

Les enjeux principaux concernent les édifices avec des visibilitées entre plateaux comme l'Église Saint-Pierre et Saint-Paul, Monument Historique Classé se situant à 7,8km des mâts sur la commune de Brimeux. L'édifice sera en covisibilité avec le parc éolien par un vis-à-vis entre plateaux depuis les deux axes d'entrée de la commune : la rue du 8 Mai et la route du Ménage.

Mais l'enjeu principal concerne Montreuil-sur-Mer, Ville fortifiée comportant un Site Classé et 14 M.H. Le promontoire dominant les paysages est situé à 11 kilomètres des éoliennes. Il sera irrémédiablement impacté.

Le projet s'inscrit dans un cône de vue de vigilance éoliennes de 180 mètres de hauteur depuis la citadelle et les remparts de la ville fortifiée. Ce cône de vue a été défini dans le cadre d'une étude de définition des aires d'influence paysagère commandité par la DRAC le 21 novembre 2018 et réalisée par Aline LE COEUR, Elise et Martin HENNEBICQUE. Le parc viendra délimiter la vue lointaine depuis les remparts sur une partie actuellement exempte de mâts. La préservation des lignes d'horizon vierges et la préservation de la variété des paysages visibles depuis les panoramas, déjà compromis par des projets existant, seront encore un peu plus banalisés. Le projet envisagé amorce un encerclement visuel à éviter. Ce site majeur du Pas-de-Calais doit rester l'élément principal du paysage.



Etude d'impact p.284, vue rempart Nord

La Chartreuse de Neuville sous-Montreuil, Notre-Dame des-Près, MH inscrit, sera en covisibilité avec le parc éolien depuis les remparts de la ville de Montreuil-sur-Mer. Fondée au XIVème siècle et essentiellement reconstruit au XIXème siècle, cet édifice religieux est le plus grand monastère chartreux de France. Le parc éolien sera en confrontation visuelle direct avec l'abbaye depuis les remparts. Le projet mettra fin à une perception harmonieuse du site dans son fond écran boisé identifiant le panorama.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des
affaires culturelles**

Arras, le 08 mars 2022

Unité Départementale
de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais

Affaire suivie par : Valérie Defives

Tel. : 03 21.50.42.70
Courriel : sdap.pas-de-calais@culture.gouv.fr
SP/ml

L'Architecte des Bâtiments de France

à

DREAL

Objet. : Projet d'Avis Parc éolien Les Magnolias : 4éoliennes

Réf. :

P.L. :

Vous m'avez soumis le dossier en objet pour avis du point de vue de la qualité architecturale, urbaine et paysagère en application du décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles.

Contexte :

Le projet potentiel s'implante sur la commune de Boubers-lès-Hesmond sur un plateau composé de grandes parcelles agricoles, ouvert et bordé de petites plaines accueillant l'habitat. Ce paysage ondulé offre une variation altimétrique faible de 28 mètres maximum. Un contexte paysager qui favorisera la visibilité lointaine sur le parc éolien dans une aire d'étude contenant une nombre très important de Monuments Historiques (plus de 80), des sites UNESCO, 9 Sites Classés et 3 sites inscrits.

Aire d'étude immédiate (dans un rayon de 6km) :

Actuellement, ce paysage est vierge de tout projet éolien. Le nombre de Monuments Historique présents est de 3 monuments.

L'église **Sainte-Austreerthe** à Saint-Denceux, MH Inscrit se situe à 2km. L'église est encaissée dans la vallée et marque le point central et structurant du bourg. Le parvis offre un espace dégagé d'où les éoliennes seront visibles surplombant la cime des arbres, tels des géants. Les simulations visuelles des pages 216 à 219 illustrent l'enjeu mais les éoliennes n'y sont pas dessinées. La proximité immédiate des mâts avec le monument historique est incompatible avec la préservation des abords de l'édifice.

A l'est, à 5,5km, le **château de Torcy**, MH Inscrit, est niché dans un cadre verdoyant qui le met hors visibilité des mâts. L'**Eglise Saint-Gilles**, M.H. Classé, se situe 6,35km dans la commune de Clenleu. Positionnée en coeur de vallée, elle sera peu impactée.

Le site d'implantation du parc éolien est un espace de respiration important à l'échelle du paysage. Il doit être préservé sans mâts pour stopper l'encercllement d'éoliennes marquant les horizons offerts depuis les remparts de Montreuil-sur-Mer et pour stopper la détérioration des fonds de scène des 80 Monuments Historiques présents sur ce territoire. La densification des parcs voisins de Fruges au Nord ou de Ponthieu au sud sont à privilégier pour maintenir cette zone de respiration au sein d'une implantation massive de 54 parcs éoliens déjà construits.

En application de l'article R 111-27 du code de l'urbanisme et après examen du dossier, le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Nord-pas-De-Calais émet pour ces raisons un avis défavorable.

Le chef de l'U.D.A.P. du Pas-De-Calais,
Architecte des Bâtiments de France

Stéphane Pilon



Egalement ajouté à la présente annexe I, l'avis négatif
de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président de la fondation
Chartreuse de Neuville

(avis transmis par Alexia Noyon directrice de cette fondation)

le secrétaire B. SALOMÉ



Annexe 1 (additif)

Envoyé depuis Windows Mail

De : a.noyon@lachartreusedeneuille.org

Envoyé : jeudi 2 février 2023 12:42

Après consultation des membres du bureau de notre association, voici ce qui a été déposé ce jour comme avis sur le site internet de l'enquête publique :

En qualité de Président de l'association de préfiguration de la Fondation Chartreuse de Neuville, propriétaire à 51% de la copropriété de la Chartreuse Notre-Dame des Prés, située à Neuville-sous-Montreuil, je souhaite émettre au nom de notre association et dans le cadre de l'enquête publique en cours, un avis négatif au projet d'implantation d'éoliennes à Boubers les Hesmond.

Après analyse du dossier, notre association, à l'unanimité de son bureau, s'oppose au projet pour les mêmes raisons que l'architecte des bâtiments de France : « *La Chartreuse de Neuville-sous-Montreuil, Notre-Dame des Prés, Monument Historique inscrit, sera en co visibilité avec le parc éolien depuis les remparts de la ville de Montreuil-sur-Mer. Fondé au XIVème siècle et essentiellement reconstruit au XIXème siècle, cet édifice religieux est le plus grand monastère chartreux de France. Le parc éolien sera en confrontation visuelle directe avec le monastère depuis les remparts. Le projet mettra fin à une perception harmonieuse du site dans son fond écrien boisé identifiant le panorama* ». Il est à noter également que la Chartreuse de Neuville, qui était à l'abandon au début des années 2000, fait l'objet depuis la création de notre association en 2008 d'un important projet à la fois de restauration de ses bâtiments et de renaissance territoriale avec une vocation porteuse de sens à rayonnement national. Près de 20 000 personnes y viennent déjà chaque année alors même que le site n'est pas encore restauré. Son chantier de rénovation est actuellement le second chantier monument historique le plus important après Notre-Dame de Paris en termes de périmètre des travaux. Dès la fin de ceux-ci, le projet culturel et sociétal de notre association continuera de s'y déployer et sera complété d'une hôtellerie à visée touristique. A noter par ailleurs que la Chartreuse de Neuville est le seul monument historique labellisé dans les Hauts de France Centre Culturel de Rencontre par le ministère de la Culture. L'environnement paysager de la Chartreuse de Neuville est essentiel, c'est aujourd'hui encore un site préservé et notre association n'a d'autre but que de préserver cet environnement en s'opposant à ce projet. Espérant que notre avis sera pris en compte par les autorités décisionnaires, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Paul Delevoye, Président

Belle journée, très cordialement,

Alexia Noyon

Envoyé depuis Windows Mail

(fittitaba) 2 exenra